

RAPPORT MORAL ASSEMBLEE GENERALE DU 18 JUIN 2011

Je n'aurais jamais cru que la fonction de Président nécessitait de passer autant de temps dans la gestion du centre social. 3 heures minimum par jour, c'est le tarif syndical pour barrer ce magnifique bateau de course. Cela nécessite une forme physique d'athlète de haut niveau et une gymnastique mentale quotidienne.

Comment as-tu fait ma chère Lulu pour tenir aussi longtemps ?

Mais le capitaine a été entouré d'un équipage qui a assuré avec brio toute les manœuvres.

Je remercie très chaleureusement tous les administrateurs qui se sont mobilisé pendant les 11 conseils d'administration et les 20 bureaux tout au long de l'année 2010. Nous avons ensemble tracé le cap et réussi à le maintenir dans la tourmente et le gros temps.

Je tiens à rappeler que cette démarche a été réalisée, par vos élus, de manière complètement désintéressée. Aucun de nos enfants ou membres de nos familles n'ont été embauchés par le centre social. Les enfants de nos salariés non plus. Par ailleurs, ils n'ont pas été n'ont plus , prioritaires dans les embauches que nous avons effectuées, y compris pendant les vacances dans nos centres de loisirs.

Je vis avec 400 euros par mois. Je pourrais, comme les élus des collectivités, toucher une indemnité correspondant au $\frac{3}{4}$ du smic. Saviez-vous que c'est possible dans les associations ?

Sauf que dans les statuts que nous avons adoptés dès la création du centre le lac, nous avons fait **le choix** de ne pas toucher le moindre centime d'euro.

Nous sommes de véritables bénévoles. Cela ne nous empêche pas de gérer un budget annuel de 861 988,45 euros, et de gérer 27 d'emplois.

Nous ne sentons pas l'odeur du calcul ni le parfum de l'avidité, nous ne sommes pas des commerçants, nous ne sommes pas à vendre, nous n'avons rien à vendre, nous ne sommes même pas dans un clan.

Même si, comme la grande majorité de mes administrateurs, je vis sous le seuil de pauvreté, je suis un homme libre et je compte bien utiliser ce bien qui est, à mes yeux, certainement le plus précieux pour les hommes.

Chaque décision a été prise dans une turbulente démocratie, sans tabou, mais toujours dans l'intérêt général.

Notre idéal est la libre pensée. Il faut vite en profiter car pour l'instant, elle n'est pas encore soumise à des impôts ou taxes. Pour nous, il s'agit d'une question éthique, d'une obligation morale.

Mais attention, certains, dans les allées des pouvoirs, et depuis des années, ont envie de nous le faire payer très cher, de nous faire la peau. Les témoignages sont pléthores ; s'ils le pouvaient, ils nous feraient taire.

Les rares avantages dont nous avons bénéficiés sont consignés dans l'annexe du rapport financier qui vous sera présentée par le commissaire au compte.

L'année 2010 aura été particulièrement chargée.

Nous avons dû réaliser notre **bilan de contrat projet** pour les années 2007 - 2010, effectuer une analyse de notre environnement, formaliser notre nouveau contrat de projet pour la période 2011 à 2014. Un document de plus de 250 pages qui a fait l'objet d'une étude approfondie de la CAF et qui peut être consulté dans le hall d'accueil.

Nous avons négocié, avec le Conseil Général, la réorientation de notre **projet jeune** en passant par un accueil prioritaire des 11-17 ans pour répondre à l'appel à projet de la CAF des Ardennes.

Le Projet qui a été validé par la CNAF et la CAF des Ardennes permettra de donner une nouvelle dimension à la politique de la jeunesse sur la ville de Sedan.

Nous avons dû aussi réaliser la mise en œuvre d'un **Fond d'accompagnement du contrat enfance jeunesse** en zone urbaine sensible avec la Ville de Sedan et le centre social de Torcy. Même si ce dispositif est malheureusement éphémère, il nous a permis d'organiser des activités culturelles exceptionnelles, de créer un centre maternel et une ludothèque en 2009 et 2010 au bénéfice d'enfants résidant en zone urbaine sensible. Cette opération a été mise en œuvre grâce à des financements très importants de la CAF des Ardennes. Ce dispositif nous a permis aussi d'engager de nombreuses réflexions avec les services de la Ville concernant la politique de l'enfance. Le chantier est encore en cours. Il devrait trouver son aboutissement dans les discussions pour l'élaboration du prochain contrat enfance et Jeunesse.

Je remercie particulièrement les techniciens de la CAF qui ont accompagné ces projets avec disponibilité et professionnalisme.

Dans le cadre de la santé, nous avons mis en œuvre de très nombreux projets santé en répondant aux appels à projets de l'Agence Régionale pour la Santé : Accompagnement aux bilans de santé, Lutte contre les Addictions, Alimentation – nutrition, Dépistage organisé du cancer du sein et du colon, Prévention et Sensibilisation aux Accidents de la Vie Courante.

Nous avons rappelé, à plusieurs reprises, à cet organisme, notre désaccord sur le partenariat avec la Fédération Départementale des Centres Sociaux, le décalage entre les appels à projet Agence Régionale de Santé et Contrats Urbains de Cohésion Sociale et l'absence d'une véritable coopération entre l'Agence Régionale de Santé et les Ateliers Santé Ville.

On nous a assuré que l'année 2011 serait celle de l'efficience.
Inch'allah !!!!

L'Etat a signé avec la Ville de Sedan un contrat urbain de cohésion sociale qui fixe le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires.

L'Etat et la Ville de Sedan nous ont sollicités car nous sommes implantés dans une ZUS. Nous avons proposé 5 projets :

- Les Contrats locaux d'accompagnement scolaire
- La logithèque
- La maison des parents,
- La lutte contre les addictions
- Le nécessaire travail à mener sur le thème de la nutrition.

Ces actions ont été sélectionnées par les partenaires et nous ont permis d'obtenir des moyens renforcés et d'améliorer les conditions de vie des habitants. Ces financements ont prolongé et renforcé les crédits de droit commun octroyés par la Ville de Sedan au centre social le Lac.

Mais la ville serait-elle la seule collectivité à pouvoir et à vouloir mobiliser des crédits de droit commun ?

Sont-ils suffisants ? Quels autres opérateurs sont bénéficiaires ? Pour quel montant ? Pour quels types d'actions ?

Les marchandages, pardon, je veux dire les négociations entre la Ville et l'Etat sont-elles rendues publiques ?

Mais au fait qui met en place les outils d'évaluation des actions qui, sans remplacer les procédures de contrôle de l'utilisation des fonds publics, doivent permettre d'optimiser leur emploi ?

Et quand la collectivité est, elle-même opérateur, qui l'évalue ?

Si vous insinuez quelle est juge et partie vous êtes de très mauvaise foi !

Là, on est dans le top secret comme pour les frégates de Taïwan.

Ah oui vous n'étiez pas là au dernier conseil municipal de la Ville de Sedan, on a présenté des chiffres globaux sans rentrer dans le détail. A quoi cela pourrait-il servir, personne n'y comprend rien.

Même si vous réussissiez à avoir quelques chiffres dans le compte-rendu du conseil municipal, vous croyez que vous allez réussir à obtenir les bilans, les analyses des opérateurs ?

Petits prétentieux, cela fait des années que nous essayons de percer ces secrets.

Pourtant il s'agit d'un contrat qui doit prendre en compte tant les politiques structurelles développées à l'échelle communale ou intercommunale influant sur la situation des quartiers (emploi, développement économique, transport, habitat et peuplement,

politique éducative et culturelle, santé, insertion sociale) que les actions conduites au sein même de ces quartiers pour améliorer le cadre de vie ou la situation individuelle des habitants.

Les CUCS doivent intégrer et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs existants sur le territoire concerné.

La concertation est un élément majeur. Pourquoi se résume-t-elle à une relation de vassal, pardon, je voulais dire bilatérale, entre les opérateurs et la Ville de Sedan ?

Les partenaires sont-ils des partenaires ou des prestataires comme pourrait l'être n'importe quelle entreprise du secteur marchand ?

S'agit-il d'une addition d'actions sans cohérence ?

La participation des habitants est-elle limitée à leurs statuts de bénéficiaires ou peuvent-ils consulter comme acteurs les bilans d'activité et financier de chaque opérateur ?

Les crédits sont-ils réellement mobilisés pour les publics et les quartiers en difficulté ?

Existe-il un document qui le démontre ou doit-on croire tout le monde sur parole ?

Pour le Fonds d'accompagnement du contrat enfance jeunesse en zone urbaine sensible, on a bien fait de regarder de très près car une partie des crédits, comme par enchantement, n'aurait pas bénéficié aux bonnes personnes. Attention, pas par malhonnêteté, sûrement par négligence, à moins que cela ne soit par habitude.

Le texte de référence, la circulaire concernant les CUCS, insiste sur la mobilisation des crédits de droit commun.

Mais les collectivités, quelles que soient leurs couleurs politiques, nous disent qu'elles n'ont plus d'argent pour ces dispositifs. Pour autre chose oui ... Pour réduire l'extrême pauvreté non.

Prenons une autre collectivité, le Conseil Général par exemple.

Pourquoi le Conseil Général, qui a des compétences dans le champ de l'action sociale et de la protection de l'enfance, ne participe-t-il pas aux Cucs ?

Si je comprends bien la situation, il laisse la Ville de Sedan se débrouiller avec une usine à gaz fabriquée par leurs amis du gouvernement.

Excusez-moi, j'ai failli faire de la politique.

Cette pauvre collectivité n'a pas donc pas de marge de manœuvre, elle peut tout juste financer le fonctionnement d'une fédération et d'un club de foot bien connu, acheter quelques places de foot aussi qu'elle distribue gratuitement contre de simples remerciements.

Pas de contrepartie, on ne laissera pas nos pauvres ardennais privés de foot, déjà qu'ils n'ont pas de boulot.

Mais mettez-vous aussi un peu à leur place, c'est dur de financer un musée de la maquette, pardon une maison des sports, enfin bref, une reconversion pour ancien footballeur...

Mais mettez-vous aussi un peu à leur place, c'est dur de financer un cochon géant, pardon, un sanglier majestueux qui est l'emblème des Ardennes.

Mais mettez-vous aussi un peu à leur place, c'est dur de financer une fédération à hauteur de 57 785 euros pour un poste et un club professionnel de foot pour 450 000 euros pour

des missions d'intérêt général, y compris dans les quartiers sensibles. Je ne les ai pas vus ...

D'ailleurs cette collectivité nous octroie 35 000 euros depuis plus de quinze ans... enfin jusqu'en 2008. Elle a diminué notre subvention de 5000 euros grâce au conseil très avisé de la fédération ardennaise des Centres Sociaux. Bravo la FD

Vous croyez que je suis en entrain de vous dire que cette fédération est instrumentalisée par cette collectivité ?

Pas du tout, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas eu de protestations des centres sociaux ardennais qu'il faille avoir un mauvais esprit. Tout le monde a parfaitement compris l'intérêt général consistant à baisser fortement cette subvention qui était destinée à la jeunesse ardennaise. On est disciplinés, vous savez, chez ces gens-là.

D'ailleurs comme vous ne le savez peut être pas, nous ne sommes pas bien vus par la fédération.

Il paraît qu'on n'arrête pas de poser des questions embêtantes !

- Pourquoi les statuts ne sont pas respectés ?

-Pourquoi sommes-nous obligés par la CAF des Ardennes d'inviter la fédération à nos conseils d'administration et à nos assemblées générales sous peine d'être condamnés à ne plus toucher de la CAF la subvention exceptionnelle ?

De toute façon, ils n'ont pas envie de venir. Je vous assure que je ne vous mens pas. Ils ne sont jamais là. Invités à tous nos conseils d'administration, ils ne sont venus à aucun.

-Pourquoi devient-elle le principal interlocuteur des institutions sans avoir de mandats politiques précis ?

Pourquoi est-elle représentée systématiquement par ses salariés et non pas ses élus ?

Les salariés des centres sociaux qui sont tous des directeurs de structures et qui siègent comme administrateurs ont –il été élus par leurs collègues ?

Pourquoi la fédération touche-t-elle directement des subventions d'organismes publics comme le feu GRSP (Groupement Régional de Santé Public) et les reverse-t-elle aux centres comme si elle était un financeur ?

J'arrête, car malheureusement, la liste est très, très, longue.

On serait anti fédération ?

Un vrai quiproquo je vous assure, on n'ait pas anti-FD, on est pour l'application du droit, la liberté d'expression, le débat démocratique.

Dernier exemple très récent, on a osé leur demander pourquoi le centre de Torcy et du lac n'avaient pas reçu leur subvention de 30 000 € du Conseil Général dans le cadre de leur mission jeunes ?

Eh bien, ils ne savent pas. Ils sont financés par cette collectivité pour gérer les relations avec les centres sociaux et... ils ne savent pas.

Nous vivons depuis janvier 2011, l'incertitude d'un financement de 30 000 euros qui met en danger l'existence même de deux centres sociaux sans aucune explication du Conseil Général et ... ils ne savent pas.

Bien, puisque tout le monde a été patient, je vais vous donner un scoop.

La fédération ardennaise des Centres Sociaux a réussi enfin à nous virer. Ils en rêvaient... surtout les salariés.

La raison officielle est que nous n'avons pas délibérément satisfait à la procédure « d'adhésion – reconnaissance », mais je crois que ce sont surtout ...les questions.

Bon, on va sûrement, dans cette affaire, se retrouver devant un tribunal. Au moins, on aura des réponses à ces sacrés questions.

En tous les cas, nous, on aura prévenu les financeurs, ils ne pourront pas dire qu'ils ne savaient pas.

Mais revenons à nos moutons, je veux dire à nos CUCS, enfin à notre usine à gaz

La circulaire du 24 mai 2006 de la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité, nous dit la chose suivante :

La sollicitation des conseils généraux doit s'effectuer prioritairement en rapport avec leurs compétences dans le champ de l'action sociale, de la protection de l'enfance et du logement (fonds de solidarité logement).

Cela voudrait dire que notre action mission jeune aurait pu être cofinancée dans les CUCS de Sedan ?

Vaste sujet de réflexion pour nos deux nouveaux conseillers généraux sedanais.

Elle nous dit encore qu'une vigilance doit être portée sur le risque de gestion de fait et que les financeurs ne se substituent pas aux organes de décision d'une association ou n'exercent le pouvoir de fait sur celles-ci. Y aurait-il des risques ?

Vous voyez par cet exemple que la gestion des dispositifs n'a pas été de tout repos. Bac + 50. Je vous le disais en préambule ... 3 heures par jour, ce n'est pas trop.

Viennent s'ajouter à tout cela les problèmes de trésorerie, le remplacement du personnel en CDI qui suit une formation, le remplacement des contrats aidés, les problèmes d'entretien des locaux....etc etc. BREF, la routine.

Enfin, je voudrais remercier encore une fois l'ensemble des administrateurs, des salariés, des bénévoles, des adhérents et des habitants du quartier pour le travail extraordinaire qu'ils ont réalisé dans l'élaboration de contributions pour la future maison de quartier. Un document de 14 pages intitulé « Maison de quartier, nous avons été trompés ! » vous a été remis en début d'AG ainsi qu'un tract résumant cette belle aventure qui malheureusement s'achève sur un véritable gâchis.

Je finirai ce rapport moral par deux extraits du livre « indignez-vous ! » de Stéphane HESSEL :

Le premier : « Il y avait dans le programme national de la Résistance l'affirmation d'une vision, et cette vision est toujours valable aujourd'hui. Refuser le diktat du profit et de l'argent, s'indigner contre la co-existence d'une extrême pauvreté et d'une richesse arrogante, refuser les féodalités économiques, réaffirmer une presse vraiment indépendante, assurer la sécurité sociale sous toutes ses formes. ...Nombre de ces valeurs et acquis que nous défendions hier sont aujourd'hui en difficulté ou même en danger.

Le second :

« Résister, c'est considérer qu'il y a des choses scandaleuses autour de nous et qui doivent être combattues avec vigueur. C'est refuser de se laisser aller à une situation qu'on pourrait accepter comme malheureusement définitive.

Pour ma part, et sans prétention, aucune, je souhaiterais que chaque homme politique se rappelle de la nécessité de faire de la pédagogie auprès de ses citoyens et de mettre en œuvre toutes leurs forces pour faire vivre la nécessaire transparence des décisions politiques, de s'assurer des conditions

garantissant la transparence financière, le fonctionnement démocratique des associations, afin qu'elles soient comprises pour être acceptées. On ne peut pas faire l'économie du temps de la concertation. Il faut refuser l'oppression de l'urgence. Il y va de la survie de la démocratie.

Je voudrais rappeler à nos membres, aux partenaires, que ce rapport moral n'engage que la parole du président.

Il deviendra éventuellement une position collective qu'après votre consentement à travers un vote majoritaire.